

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le huit mars les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	16	Affectation résultat assainissement	Affectation résultat budget assainissement	
2	17	4 taxes	Fixation taux des 4 taxes	
3	18	Affectation résultat budget commune	Affectation résultat budget commune	
4	19	Redevance occupation domaine public	Redevance occupation domaine public réseaux électriques	

L'an deux mille douze, le douze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 0 2012.

**Etaient présents** : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Jean-Luc FAVRETTO, Josiane MANZANAS, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Pierre POUGET, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Michel CARPENTIER, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAÇ, AUDET Marie-France, Claude ROUCHEYROLLE

**Absents excusés** : Hélène GUISSSET

**Absent non excusé** : néant

**Procurations** : Hélène GUISSSET à Jacques BERTHET

**Secrétaire de séance** : Claude ROUCHEYROLLE

### **Approbation du procès-verbal**

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 08 Mars 2012 pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme GUERIN tient à signaler que la communication au sujet de la collecte sélective des ordures ménagères s'est déroulée dans des conditions déplorable.

Les « ambassadeurs » chargés d'informer les habitants ne se sont jamais donné la peine de rappeler les personnes qui leur laissaient des messages et beaucoup d'administrés sont restés sans explications.

## **ORDRE DU JOUR**

## **TOUR DE GARDE ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

### **Dimanche 22 avril 2012**

- 8 h 00-10 h 30 : Jean-Luc FAVRETTO- Alain BATAc- Josiane MANZANAS
- 10 h 30- 13 h 00 : Marie-France AUDET- Jacques BERTHET- H  l  ne GUISSSET
- 13 h 00- 15 h 30 : Annick KOURLATE- Florentine N'GAPELE COULIBALY- Marie-Pierre POUGET
- 15 h 30- 18 h 00 : Michel CARPENTIER- Marie-Jos   GUERIN- Jean-Thierry LANSADe

### **Dimanche 6 mai 2012**

- 8 h 00- 10 h 30 : Florentine N'GAPELE COULIBALY- Daniel LACHAIZE- Alain BATAc
- 10 H 30- 13 h 00 : Marie-France AUDET- Jacques BERTHET- H  l  ne GUISSSET
- 13 h 00- 15 h 30 : Jean-Thierry LANSADe – Marie-Pierre POUGET- Annick KOURLATE
- 15 h 30- 18 h 00: Josiane MANZANAS- Marie-Jos   GUERIN- Claude ROUCHEYROLLE

## **DISTRIBUTION DES NOUVEAUX CONTAINERS DES ORDURES MENAGERES**

- Mardi 17 avril (14 h 00- 18h00) : Josiane MANZANAS- Marie-France AUDET-Claude ROUCHEYROLLE
- Mercredi 18 avril (14h00-18h00) : Alain BATAc- Annick KOURLATE- Jacques BERTHET
- Samedi 21 avril (9h00-12h00) : Florentine N'GAPELE COULIBALY-Jean-Thierry LANSADe-Franck POURTAL
- Mardi 24 avril (14h00-18h00) : Daniel LACHAIZE-Annick KOURLATE-Claude ROUCHEYROLLE
- Mercredi 25 avril (14h00-18h00) : Alain BATAc-Annick KOURLATE-Jacques BERTHET
- Samedi 28 avril (9h00-12h00) : Jean-Luc FAVRETTO-Michel CARPENTIER-Jean-Thierry LANSADe
- Mercredi 2 mai (14h00-18h00) : Marie-France AUDET-Josiane MANZANAS-Annick KOURLATE-Daniel LACHAIZE
- Samedi 12 mai (9h00-12h00) : Marie-Pierre POUGET-Claude ROUCHEYROLLE-Annick KOURLATE-Daniel LACHAIZE

Avant d'  voquer le Budget Primitif, le Maire informe le Conseil qu'il a re  u hier, la r  ponse de 3 C Habitat    la contre- proposition envoy  e le 08 mars 2012. Cette soci  t   a donc envoy  e    notre Notaire Me LAPERVENCHE, un nouveau compromis de vente incluant la somme demand  e, soit 151 640    pour l'ensemble de l'immeuble b  ti et non b  ti.

De ce fait, un nouveau rendez-vous sera pris avec le Notaire de la Commune pour expliciter ce compromis. En tout   tat de cause, le Budget pr  sent   ne tient pas compte de cette nouvelle donne.

## **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il est propos   au Conseil Municipal d'affecter les r  sultats de l'exercice 2011 du budget annexe assainissement conform  ment aux documents :

#### **D  lib  ration : affectation du r  sultat budget annexe assainissement**

*Le r  sultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget de la Commune fait appara  tre un exc  dent cumul   de 14 735,07   .*

*Le r  sultat ne sera pas affect   et cette somme sera maintenue en fonctionnement compte tenu que le Budget d'investissement pr  sente un exc  dent de 70 254,99   .*

*Apr  s en avoir d  lib  r  , le Conseil Municipal accepte    l'unanimit   cette proposition.*

Aucune augmentation ne sera appliqu  e en 2012 en assainissement

Dépenses de fonctionnement

-011 : charge à caractère général	: 16 500,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 1 000,00 €
-023 : virement à la section d'investissement	: 14 825,07 €
-042 : dotations aux amortissements et provisions	: 25 205,00 €
TOTAL :	57 530,07 €

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent de fonctionnement	: 14 735,07 €
-042 : reprise sur amortissement et provision	: 295,00 €
-70 : vente de produits	: 39 000,00 €
-74 : subvention d'exploitation	: 3 500,00 €
TOTAL	: 57 530,07 €

Dépenses d'investissement

-040 : subvention d'investissement	: 295,00 €
-21 : matériel	: 4 705,00 €
-23 : immobilisation en cours	: 695 000,00 €
TOTAL :	700 000,00 €

Recettes d'investissement

-001 : excédent reporté	: 70 254,99 €
-021 : virement de la section d'exploitation	: 14 825,07 €
-040 : amortissement des immobilisations	: 25 205,00 €
-10 : apport dotations et réserves	: 1 900,00 €
-13 : subventions d'investissement	: 266 985,00 €
-16 : emprunts et dettes assimilés	: 320 829,94 €
TOTAL :	700 000,00 €

Délibération : vote du budget annexe 2012

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe assainissement 2012 conformément aux documents transmis.*

*Le Budget assainissement est adopté par 15 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention.*

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION QUATRE TAXES**

Le Maire propose d'augmenter les 4 taxes de 2 % comme les années précédentes, sachant qu'avec la fusion des Communautés de Communes, il est difficile de prévoir la teneur des prochains budgets.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation :	14,56
- Taxe foncière bâties :	13,60
- Taxe foncière non bâtie :	55,45
- CFE :	22,25

### **Affectation du résultat**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2011 du budget principal de la Commune conformément aux documents transmis.

#### *Délibération : affectation du résultat*

*Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 174 996,06 €.*

*Il est décidé d'affecter la somme de 100 000 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2012 au titre de l'affectation du résultat. Les 74 996,06 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.*

Ce budget étant prévisionnel, chaque investissement fera l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil Municipal.

#### *Dépenses de fonctionnement*

-011 : Charges à caractère général	: 215 805,00 €
-012 : charges du personnel	: 300 700,00 €
-014 : atténuation de produits	: 67 529,00 €
-022 : Dépenses imprévues	: 19 018,06 €
-023 : virement section d'investissement	: 150 000,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 128 000,00 €
-66 : charges financières	: 25 500,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 1 000,00 €
-68 : dotations aux amortissements	: 13 000,00 €
TOTAL :	920 552,06 €

#### *Recettes de fonctionnement*

-002 : excédent antérieur reporté	: 74 996,06 €
-013 : atténuation des charges	: 15 000,00 €
-70 : produits des services	: 42 200,00 €
-73 : impôts et taxes	: 479 900,00 €
-74 : dotations, participations	: 291 856,00 €
-75 : autres produits de gestion courante	: 12 000,00 €
-77 : produits exceptionnels	: 4 600,00 €
TOTAL :	920 552,06 €

### Dépenses d'investissement

-001 : déficit d'investissement reporté	: 150 709,81 €
-020 : dépenses imprévues	: 9 600,00 €
-16 : emprunts et dettes assimilés	: 56 300,00 €
-20 : immobilisations incorporelles	: 2 810,00 €
-21 : immobilisations corporelles	: 53 200,00 €
-23 : immobilisations en cours	: 549 500,00 €
-45 : travaux effectués d'office pour un tiers	: 13 000,00 €
TOTAL :	835 119,81 €

### Recettes d'investissement

-021 : virement de la section de fonctionnement	: 150 000,00 €
-040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	: 27 517,57 €
-10 : dotation fonds divers et réserves	: 154 000,00 €
-13 : subvention d'investissement	: 290 500,00 €
-16 : emprunts et dettes assimilés	: 200 102,24 €
-45 : travaux effectués d'office pour un tiers	: 13 000,00 €
TOTAL :	835 119,81 €

### Délibération : Vote du budget primitif 2012 de la Commune

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2012 de la Commune conformément aux documents transmis.*

*Le Budget Primitif est adopté à 15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention*

Monsieur ROUCHEYROLLE félicite la présentation de ce budget.

## **DEMANTELEMENT DU SERVICE DE PREVISIONS DES CRUES DE LA DORDOGNE**

Les agents chargés de la DREAL informent les élus de leur désaccord sur le projet de la suppression du service de Prévision des Crues de la Dordogne qui serait transféré à Bordeaux.

Le Conseil unanime soutient cette action et demande au Maire de signifier par écrit au Préfet son désaccord sur ce projet avec copie aux signataires de la lettre.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TRANSPORTS ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

### Délibération

*Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires des réseaux électriques.*

*Le SDE 24 a communiqué que le taux plafond de cette redevance est affecté, pour l'année 2012, d'une augmentation de 2,85 % par rapport à 2011, ce qui représente la somme de 189 € pour les Communes de moins de 2000 habitants, conformément à l'article 2322-4 du Code Général des Collectivités.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte cette redevance.*

## **COMMISSION DES ROUTES**

Il est prévu de procéder au point à temps sur l'ensemble de la Commune, ainsi que la mise en œuvre des traversées de routes au lotissement, Borie, Bouty, Maillot, Château Gaillard et le Grand Chemin. D'autre part, une campagne d'élagage est budgétisée cette année.

## **SIAEP**

Monsieur LANSADE indique que le Budget a été voté sans difficulté. Les dettes arrivent à expiration. Le dernier appel est fixé à 2013.

Monsieur ROUCHEYROLLE signale une pénurie d'eau obligeant le syndicat à prévoir un nouveau forage. Il insiste sur le fait de signaler systématiquement les fuites d'eau sur le réseau.

## **CONSEIL D'ECOLE**

Jean-Luc FAVRETTO signale une demande récurrente des parents concernant le tarif de la garderie scolaire. Le Conseil Municipal unanime ne souhaite pas changer ce tarif.

Il signale que des fresques seront effectuées sur les murs nord de la cour de l'école en collaboration avec l'atelier de graphisme l'Hybride.

## **SD 24**

Le budget a été voté, il a signalé que la taxe de séjour a rapporté 15 000 € en 2011. Les panneaux d'interprétation vont être installés cette année.

Mme AUDET demande un panneau indiquant le lieu-dit Bouty.

## **ASSAINISSEMENT**

Les travaux de lit de séchage planté de roseaux sont en bonne voie d'avancement.

Le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu pour mercredi 11 h pour faire le point sur les travaux de la 4<sup>e</sup> tranche d'assainissement.

## **TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX**

Monsieur BATAAC fait le compte rendu de la réunion organisée à VELINES par les services de la justice, sur les travaux d'intérêts généraux.

La Commune de Montcaret détient un agrément pour employer ces personnes.

## **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Mme POUGET informe le Conseil de la création d'une association chargée de récolter les fonds pour les activités des ados.

Les statuts seront discutés lors de la réunion du 18 avril prochain.

D'autre part, la campagne « chasse aux œufs de Pâques » a remporté un vif succès cette année car 84 enfants ont participé.

## **COMMUNICATION**

M. LACHAIZE informe que l'association Cultuelle des Protestants organise l'inauguration du Temple les 23 et 24 juin prochain suite à de nouveaux travaux. A cette occasion, ils reçoivent un groupe de Malgaches qui animeront ces festivités.

L'association propose que le feu de la St Jean, organisé par la Mairie, le 24 juin au soir, soit déplacé sur le site du Temple.

Pour des raisons de sécurité (voie ferrée) le Conseil Municipal souhaite plutôt que les participants à ces festivités se joignent à eux à la salle des fêtes où chacun apporte son repas pris en commun avant le feu.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire procède au compte rendu du conseil communautaire du 02 avril dernier.

-Des subventions ont été accordées à :

-Rando Aventure Pourpre

-Mosaïques Côté Jardin

-Bonneville du Blues

-Sauvegarde de l'environnement (frelons asiatiques)

-le budget a été voté sans augmenter les taux d'imposition.

M. le Maire distribue à chaque Conseiller un exemplaire de l'arrêté du Préfet en date du 05 avril 2012, portant projet de périmètre de la future Communauté de Communes, assorti d'un projet de statut de la Communauté de Communes issue de la fusion Montravel et Gurçonnais. Il indique que le Conseil Municipal dispose de trois mois pour délibérer sur ces sujets, et qu'à défaut de réponse, l'avis est réputé favorable.

Le débat s'engage.

Mme GUERIN indique qu'elle ne prendra pas position étant donné que le Conseil Municipal unanime de la Commune de Montcaret a délibéré CONTRE cette fusion.

M. LANSADE explique que malgré la position majoritaire CONTRE la fusion de notre Communauté de Communes, nos délégués à la CDCI ont voté POUR.

Aussi nous n'avons pas d'autre choix que de subir.

Madame GUERIN répond qu'elle préfère démissionner plutôt que de cautionner.

Mme N'GAPELE COULIBALY expose que plutôt que de démissionner il vaut mieux rester présent pour défendre les intérêts de nos contribuables.

En effet, à l'énoncé des 4 taxes prévues par la nouvelle Communauté de Communes, les Conseillers devront baisser leur taux, en conséquence, afin de ne pas faire subir des hausses trop importantes aux contribuables.

Le Maire répond que la fusion relève de la loi sur la réforme territoriale et qu'elle s'impose aux élus.

Aussi, aucun choix ne nous est donné sinon de « surveiller » les projets d'investissements afin de préserver la pression fiscale.

M. CARPENTIER évoque la possibilité de se désengager de la Communauté de Communes, tout simplement.

M. LACHAIZE indique qu'à terme, en 2015, cette fusion, Montravel et Gurçonnais rejoindra les Communautés de Communes de STE FOY LA GRANDE, CASTILLON LA BATAILLE et MONTPON ; le Président du Conseil Général de la Dordogne a déclaré ne pas être opposé à ce regroupement.

Le débat reste ouvert et la décision sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La séance est levée à 23 h 15

Prochaine réunion le 14 Mai à 20 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAc	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	